



Arrêt maladie : Payés 74h au lieu des 91 heures

Par **legrand62**, le **09/03/2013** à **00:15**

Bonjour,

J'ai débuté un nouveau travail le 4 février.

Lors de mon premier mois de travail dans ma nouvelle entreprise, je suis malheureusement tombé malade. Mon médecin m'a mis en arrêt du vendredi 15/02 au dimanche 24/02.

Quand j'ai reçu ma fiche de paye, j'ai eu la désagréable surprise de voir que 10 jours (70 heures soit 10j x 7h) m'ont été retiré de mon salaire de base. Ils m'ont retiré 4 jours supplémentaires (les 2 week-ends).

Mon salaire de base est calculé sur 151,67 heures.

Et ils m'ont enlevé 7 heures pour le 1er Février que je n'ai pas fait.

Et 70 heures (6 jours arrêtés + 4 jours du weekend * 10)

Au final, j'ai été payé comme ayant fait 74 heures alors que j'en ai fait 91.

Dans ma logique, j'aurais du recevoir l'équivalent à 91 heures fois mon taux horaire.

Merci par avance pour votre éventuelle aide.

Olivier.

Par **P.M.**, le **09/03/2013** à **11:42**

Bonjour,

Le seul calcul retenu par la Cour de Cassation, à défaut d'une méthode plus favorable c'est d'appliquer au salaire mensuel le quotient du nombre d'heures d'absence / par celles normalement ouvrées du mois considérées...

Autrement dit, si vous travaillez du lundi au vendredi 7 h par jour, la retenue aurait dû être de 49 / 140 ou inversement vous auriez dû être payé pour 91 / 140...